

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE EXTRAORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 18 décembre 2024 à 18h30 à la Mairie située au 167 route 204 à Sainte-Justine à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay  
Siège #2 - André Ferland  
Siège #3 - Jean-Guy Labbé  
Siège #4 - Réjean Labonté  
Siège #5 - Doris Gilbert  
Siège #6 - Linda Gosselin

Est/sont absents à cette séance :

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier est présent.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 16 décembre 2024 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

233-12-24

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE  
2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION  
3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
4 - Programme PRIMEAU - convention d'aide financière  
5 - PÉRIODE DE QUESTIONS  
6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,  
Il est résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

234-12-24

### **4 - Programme PRIMEAU - convention d'aide financière**

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise monsieur le maire Christian Chabot à signer la convention d'aide financière relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 - Renouvellement de conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

**235-12-24**

**6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité:

QUE cette séance soit levée à 18h40.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
GREFFIER-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
PRÉSIDENT